

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix- sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LALANNE, Maire.

Présents : LASSUS Pierre, GAUYACQ Jean-Paul, MASMONTET Jean, SARREMIA Carine, TISSIER Fabienne, DESCLAUX Amandine, PEREUILH Martine

Absents excusés : DESTANDAU Stéphanie, CHIRIAUX Allison, DARDERES Paul, CHAUVEAU Jean-Baptiste, URRUTIBEHETY Baptiste, MEYER Véronique, BONNAN Christian

Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONTET Jean

1 : Modification des taux d'imposition votés le 9 avril 2022

Le conseil municipal a voté les taux d'imposition le 9 avril 2022 en optant pour 20.12 % de foncier bâti et 23.35 % de foncier non bâti.

Le taux de la TFNB voté le 9 avril 2022 étant supérieur au taux maximum autorisé par les règles de lien, il est convenient de revoir celui-ci afin qu'il ne dépasse pas 23.19%.

Le conseil valide les taux d'imposition 2022 comme suit :

TAXES	BASES 2022	TAUX DE L'ANNEE 2021	PRODUITS ATTENDUS SUR TAUX 2021	TAUX VOTÉS EN 2022	PRODUITS ATTENDUS SUR TAUX 2022
Foncier bâti.	850 900	20.06	170 691	20.12	171 201
Foncier non bâti	52 600	23.12	12 161	23.19	12198
TOTAL			182 852		183 399
